



© COPYRIGHT : Décembre 2007 - Jacques Simon TIMOTEI

<http://www.corsicamea.fr/>

L'EXECUTION DE ROCCHINI (D'après le Récit du Docteur Adolphe KOCHER)

Rocchini a été exécuté à Sartène, le 5 septembre dernier à 5 heures 40 du matin. Cette exécution offre des particularités intéressantes et nous croyons qu'aucun détail n'est indifférent.

Sur le continent », comme l'on dit ici, l'expiation suprême est chose fréquente, acceptée par la majorité des citoyens. Un crime se commet, le coupable est pris, jugé, condamné, exécuté, la Presse rend compte des moindres détails, chacun les lit en curieux, mais personne ne voit dans ce fait une question *vitale* pour le pays.

En Corse, rien de semblable. Tout diffère. Le criminel, en effet, « *bandit par occasion* », ne tarde pas, dans l'immense majorité des cas, à se transformer en « *bandit de profession* », c'est un métier comme un autre. « *Indépendant* », il vit libre de toute entrave sociale, impose sa loi, l'oppose à celle du pays; la sienne est celle de la force, toujours elle prime l'autre, la vraie.

L'habitant courbe la tête devant ses exigences ; point de révolte ouverte contre ces Seigneurs du maquis, on sait ce qu'il en coûte. Chacun tient à rester bien avec lui, on recherche même son amitié. De nombreuses familles ne doivent leur influence politique locale qu'au bandit, leur parent. Il règne par la terreur; son influence morale est énorme, car elle repose sur sa force. Aussi toucher à l'un d'eux, c'est porter la main sur un membre d'une terrible corporation.

Il n'est pas d'insulaire soucieux de l'avenir de son pays (ils le sont tous, ce sont de vrais chauvins) qui n'avoue tout bas, bien bas, que dans le *banditisme* réside tout le mal. C'est lui qui tuera la Corse si l'on n'y porte remède ; *il est aujourd'hui plus que jamais dans sa période aigüe*. Personne ici, propriétaire ou fonctionnaire corse, n'échappe complètement à ce joug [...].

Je ne m'attarderai pas sur le procès de *Rocchini*, tous les journaux ont reproduit les débats de cette affaire. Il fut condamné à la peine de mort le 10 juin 1888 par la cour d'assises de Bastia, comme déclaré coupable des faits suivants :

- 1- De meurtre commis le 8 septembre 1883 sur Tafani Simon et ce avec préméditation ;
- 2- De complicité d'homicide volontaire commis le 8 juin 1887 sur le gendarme *Arcençam* avec préméditation et guet-apens ;
- 3- De meurtre commis le 4 janvier 1885 sur Miliani Jeannette (jeune fille de 15 ans) et ce avec préméditation et guet-apens.

L'arrêt ordonnait que l'exécution se ferait sur une des places publiques de Sartène.

Tafani avait été tué de deux coups de fusil dans le dos.

Miliani Jeannette, était une pauvre fille de 15 ans, qu'il poursuivait vainement (l'autopsie a démontré qu'elle était vierge). Un jour, il l'attend au bord de la route, intime l'ordre à sa compagne de s'éloigner, puis lâchement lui tire un premier coup de fusil, elle fait une trentaine de pas, il tire un second coup, elle tombe, vit encore, il l'achève d'un coup de pistolet ; sans émotion il reste quelques minutes près d'elle, la regarde. C'est une brute.

Qu'était-ce que *Rocchini* ? Rocchini Xavier, est né à Porto-Vecchio, arrondissement de Sartène, en 1864. Il était fils de Jean-François et de Hélène Tafani, laboureurs. Dès l'âge de 14 ans il portait le fusil qui ne le quitta plus jusqu'au jour où il fut pris à Cauro. Il courait et braconnait dans la montagne, s'occupant fort peu d'agriculture. Tantôt à Porto-Vecchio, tantôt à Sartène. Il passait pour un des meilleurs tireurs de l'arrondissement.

Sur les conseils de sa mère, il prend la campagne pour se venger des Tafani. Il avait 19 ans. Il ne tarda pas à se lier avec plusieurs bandits : **Nicolai** dit Barittone, son complice dans plusieurs affaires, **Giovanni** un des plus dangereux bandits de l'arrondissement de Sartène. On nous a affirmé que Rocchini prit aussitôt sur eux, sur Barittone du moins, un grand ascendant, devint presque un chef. Organisés en bande, ils terrorisaient l'arrondissement. Barittone était renommé surtout pour ses exigences et sa lâcheté.

Dans cette vie de liberté, sa force physique se développe, ses appétits s'éveillent. « Rocchini s'est dit qu'il se mettait au dessus des lois sociales et il s'est procuré tous les plaisirs, toutes les « jouissances que peut permettre la violence ». (Réquisitoire. M.Dormant, procureur général.) L'instruction n'a pas tout révélé.

« Que de femmes me disait hier un Sartenais qu'il a violentées et « qui n'ont osé porter plainte ! » Il venait constamment à Sartène et le soir assis sur le mur qui entoure l'église, sur la place Porta, il causait, son fusil près de lui ! Comment n'était-il pas immédiatement signalé ? C'est monstrueux, mais c'est ainsi. Sa vie de maquis dura quatre ans. Un de ses parents l'a vendu pour 2.000 fr. (il fut pris dans une buvette de Cauro par un gendarme). Peu de temps après, Barittone son compagnon est aussi arrêté dans une bergerie.

Il ne dément pas sa réputation de lâcheté ; à la vue des gendarmes il jette ses armes et demande grâce. Tous deux sont internés à la maison d'arrêt de Sartène. C'est là qu'un porte-clefs intelligent, surprend une partie de leurs secrets. L'instruction se poursuit, les assises s'ouvrent, Rocchini est condamné à mort ! Barittone aux travaux forcés à perpétuité.

Quelle fut l'attitude de Rocchini pendant sa prévention, les débats et après sa condamnation ? Il dormait tranquille, mangeait de bon appétit. Calme, il s'occupait de son affaire, préparait ses moyens de défense. Au mois d'octobre 1886 Rocchini écrivant à ses parents à Quenza, leur recommandait de dire la vérité si on les interrogeait et de bien se rappeler qu'il a passé chez eux la nuit du 3 janvier et la journée du 4 jusqu'à 10 heures du soir.

« Pendant les débats, dit M. le Procureur Général Dormant dans son réquisitoire, il a eu l'attitude d'un véritable procédurier. Jamais d'emportement, jamais cette révolte de l'innocence, c'est toujours l'attitude de l'homme qui veut chicaner, qui par des détails sans valeur veut échapper à la terrible accusation qui pèse sur sa tête. »

Il avoue avoir tiré sur *Tafani*, les autres crimes il les nie, il nie tout. Il ricane quand on lui parle du meurtre de Jeannette *Miliani*. Quand on lui lit son arrêt de mort, c'est à peine s'il pâlit. Il ne dort pas pendant la nuit qui suit sa condamnation mais il est calme ; il compte sur la clémence du chef de l'Etat. Jusqu'au moment où le bourreau s'emparera de lui, il vivra plein d'espoir. Il semble qu'il ne se rende pas compte de sa situation.

« *L'Olinde-Rodrigue* », steamer de la compagnie Transatlantique amenant à Ajaccio le détachement du 111^e de ligne qui venait remplacer le 112^e, prend à son bord Rocchini. Ce voyage qui le rapproche du lieu de l'exécution aurait dû l'effrayer, éveiller sa défiance ; il ne manifeste rien, il est convaincu qu'il n'est transféré à Ajaccio que pour un supplément d'information.

Grâce à l'obligeance de mon excellent confrère le docteur *Paoli* et avec l'autorisation du substitut du Procureur de la République, j'ai pu visiter presque tous les jours Rocchini dans sa cellule, prendre quelques mensurations, le faire photographier par **M. Cardinali**, lui demander de m'écrire quelques mots. Ce qui frappe surtout chez Rocchini, ce sont les yeux. Le regard est fuyant, lâche, rarement il vous regarde en face, mais alors il a l'expression que sa photographie reproduit si bien, la dureté et la ruse. Son collier de barbe noire, ses lèvres épaisses, son visage labouré par la petite vérole sont d'un ensemble repoussant. Sa face large, des pommettes fortement accusées lui donnent un air bestial. Il est plutôt petit, et malgré une détention déjà longue, encore vigoureusement musclé. Mon confrère *Paoli* cherche à le faire parler, c'est à peine s'il répond. Persuadé que nous n'avons d'autre but que d'obtenir sa grâce, il consent enfin à se laisser mesurer et photographier.

Puis il écrit sur notre demande quelques mots, il implore la grâce du Président de la République. Pas un instant il ne tremble. L'écriture est ferme.

Signior Presidenti di la
Repubblica vi dimando pardona
can tutta sincerità e vi dimando
pardona di tutte li gattive disfatte
che io posso averi comesso

Rocchini Xavier

Plus que jamais Rocchini est tranquille. Pendant les quelques jours qu'il passe à Ajaccio il mange, fume, dort sans la moindre inquiétude pour l'avenir. Chaque jour il subit un nouvel interrogatoire conduit par M. le substitut Arrighi. Mais ce n'est qu'au moment de mourir qu'il consentira à révéler la vérité. Dans ces interrogatoires, comme aux assises, il conserve toute son assurance, il ruse toujours.

Il sait qu'on va prochainement le transporter à Sartène pour un supplément d'informations, aussi n'est-il nullement étonné quand il se voit le 4 septembre, à 4 heures du matin, sur le petit vapeur le *Progrès*, qui le conduit à Propriano, le port de Sartène. A bord, il fume, cause avec les gendarmes qui l'escortent. Il débarque à 7 heures 1/4 et marche d'un pas assuré. C'est à peine s'il s'émeut en voyant les brigades de gendarmerie à cheval entourant la voiture qui va l'emmenner à Sartène ; une explication banale le rassure, c'est pour une revue, lui dit-on. La foule curieuse qui se presse sur les quais, il semble ne pas la voir. Il espère toujours. Et cependant, s'il avait pu regarder le pont du *Bocognano* il aurait aperçu un sinistre fourgon et à côté quatre hommes vêtus de noir le suivant curieusement avec leurs lorgnettes. Vigoureusement poussé par les gendarmes dans la voiture qui l'attend, un vague pressentiment semble s'éveiller en lui : il demande l'heure, il la redemande ; à tout instant la même question : « quelle heure est-il "?... » A tel point que le brigadier qui le surveille ne lui répond plus et se contente à chaque question nouvelle de lui présenter sa montre. C'est un fait d'observation important à noter que tout condamné à mort, dans les derniers jours de sa vie, demande l'heure. Inconsciemment il suppute le temps. Le convoi traverse Sartène au galop et par une habile manoeuvre ordonnée par le commandant Vialle et brillamment exécutée par une compagnie du 111ème de ligne et une brigade de gendarmerie, la foule qui s'était portée en masse vers les petites ruelles qui avoisinent la maison d'Arrêt de Sartène, n'aperçoit pas le condamné. Il est écroué dans la chambre de sûreté de la gendarmerie.

L'aumônier de la prison, un tout jeune homme, vient le confesser dans l'après-midi. Le sentiment religieux chez les corses est profond, il sommeille souvent, ce qui a fait dire à plusieurs observateurs qu'il existait peu ou point; il existe, et peut, quand il se réveille, opérer de singulières transformations. La confession du condamné est une excellente chose au point de vue juridique. Le condamné qui se confesse n'hésite pas à faire des aveux au prêtre et comme souvent il n'y a que le premier pas qui coûte, il se trouve naturellement amené à faire une confession presque identique aux magistrats quand l'occasion se présente. On peut penser également que par des aveux le condamné espère sauver sa tête, retarder l'heure suprême.

L'entraînement produit par la confession, Rocchini l'a subi. Pendant les quelques heures qu'il passa avec l'abbé Moneglia, il pleura. Ce fut le premier symptôme d'émotion vraie qu'il manifesta. Pendant la dernière nuit, il cause avec ses gardiens, il parle de ses crimes. Il nie formellement toute

participation au meurtre du gendarme Arcençam, « Que je meure demain matin, disait-il, si ce n'est pas la vérité ! » Il ne savait rien encore et, chose singulière, ne se doutait de rien. Jusqu'à 4 heures du matin il dort d'un profond sommeil. Au moment où le prêtre le réveille, il fait un saut, se lève, reconnaît l'aumônier. Tous deux prient. Bientôt la justice arrive, M. le procureur général Dormant entre accompagné de la suite ordinaire. Rocchini était debout, il regarde le Procureur général, mais tranquillement, sans qu'on puisse saisir la moindre trace d'émotion ; ni tremblement des membres, ni pâleur de la face, il reste debout. Son regard prend aussitôt une expression soumise et rusée, il pense peut-être qu'il va subir un nouvel interrogatoire. Il ne comprend pas. Et cependant il reconnaît bien le Procureur général, car c'est lui qui a demandé et obtenu sa condamnation. « Rocchini, lui dit M. Dormant, vous avez été condamné à mort par la Cour d'assises de Bastia, votre pourvoi a été rejeté, le Président de la République n'a pas cru devoir faire grâce. Ayez du courage vous serez exécuté dans une 1/2 heure. » Rocchini n'a pas bougé, n'a manifesté aucune émotion. Il se penche vers le juge d'instruction : « C'est pour ce matin, demande-t-il ? — Oui » lui fut-il répondu. Il pâlit, puis se retournant vers le Procureur général « Je me remets entre vos bras dit-il. — N'avez-vous aucune révélation à nous faire avant de mourir ? — Oui. » — et presque aussitôt : « Avant de paraître devant Dieu, je déclare être l'auteur de tous les meurtres dont j'ai été accusé, à l'exception toutefois de celui du gendarme Arcençam. J'ai en outre tiré sur les frères Cartucci. » Puis, chose singulière ! il explique très longuement, très posément qu'il a tué un homme par reconnaissance pour son ami Giovanni (un bandit de la pire espèce) qui un jour, croyant tuer un de ses ennemis personnels, avait tué un des adversaires de Rocchini ! Pendant ces dépositions qui durent vingt minutes, il est debout, ne tremble pas, ne manifeste aucune émotion. Est-ce du courage, de la résignation religieuse, de l'abrutissement ? Il espère encore ! Le Procureur général se retire, Deibler et ses trois aides entrent, sinistres. Au moment où un aide saisit Rocchini par le bras il tressaille à ce contact, comprend que tout est fini, c'est la première fois qu'il comprend. La toilette commence. « Grazia » s'écrie-t-il en joignant les mains. Il demande instamment qu'on télégraphie au Président de la République pour demander sa grâce. La face jusque là impassible est d'une pâleur livide, les traits se tirent, les joues se creusent, les yeux sont démesurément agrandis par l'épouvante. Il tremble, ce n'est presque plus qu'un cadavre ; ces signes sont d'autant plus accusés qu'ils sont venus plus rapidement. C'est à peine s'il peut crier grâce. Descendre l'escalier de la Gendarmerie soutenu par deux aides, monter dans le fourgon de Deibler, s'agenouiller sur la place de l'exécution, prier, être exécuté, ce fut l'affaire de dix minutes. A 5 heures 40 sa tête roulait sur l'échafaud.

.....

Extrait des Archives de l'Anthropologie criminelle et des sciences pénales
La criminalité en Corse, par le docteur A. Bournet.
Tome III - 1888